

Le Démocrate

PRIX : 3000 FG

N° 1102 DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 * ZONE CFA 500 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS



P.3

Sommet des chefs d'État...

La CEDEAO maintient la suspension de la Guinée

Durée de la transition

« On n'impose rien », rassure un émissaire de la Francophonie à Conakry

P.5

La villa de Bellevue restituée à la famille Sékou Touré

« L'injustice commence à être réparée » (Oyé Béavogui)

P.3

Lansana Kouyaté

« Cette intervention du CNRD doit être comprise comme un renouveau... »

P.7



P4

Mamadou Bah Baadiko,

« A ce jour, la Guinée est parmi les pays africains qui n'ont plus de prisonniers politiques »

Opinion

Pourquoi ne devrions-nous pas presser le pas au CNRD pour une transition réussie en Guinée

Le mythe selon lequel les pouvoirs militaires ou d'exception ne sont pas faits pour bâtir ou contribuer à l'émancipation d'un pays est incongru et sans fondement réel. Nul besoin de rappeler que les deux hommes politiques contemporains les plus populaires en France étaient tous des militaires et issus des régimes d'exception.

Il s'agit de Napoléon Bonaparte et du Général de Gaulle. Le premier malgré son rang militaire, c'est à lui qu'on doit le Code civil français en 1804, aujourd'hui transposé dans la plupart des codes civils à travers le monde. Le Conseil d'État en 1799 ; le Préfet en 1800 ; La Cour des Comptes en 1807 ; le Livret ouvrier 1803-1890 ; La Banque de France en 1800 ; ou encore le Paris moderne qu'on connaît aujourd'hui à travers le plan Haussmannien. Qu'on soit d'accord ou pas sur son héritage il fut la personnalité politique française qui a le plus contribué à bâtir et consolider l'État français contemporain.

Le Général de Gaulle, l'homme de l'Appel du 18



juin, est le soldat qui malgré les préjugés qu'on puisse avoir sur les soldats, eut le génie de sauver son pays deux fois de suite, dans des circonstances particulièrement difficiles et belliqueuses. Il a sauvé la France pendant la Seconde Guerre Mondiale en organisant la résistance contre l'occupation nazie. Mais aussi en 1958, pendant que l'Empire français traversait une crise profonde sans que les pouvoirs civils successifs n'arrivent à apporter une réponse, il sortit de sa retraite pour venir sauver

une fois de plus son pays. Il l'offrit ainsi la Cinquième République, qui prévaut encore dans la République française. Au-delà de ces deux cas emblématiques, les exemples de pouvoirs militaires ou d'exception qui ont réussi dans leurs missions sont nombreux, en Afrique nous avons le cas du Mali avec Amadou Toumani Touré en 1991, ou encore du Ghana avec Jerry Rawlings en 1981. Ces exemples entre autres, nous enseignent que le facteur le plus déterminant dans la réussite d'un projet politique, que ce soit dans le cadre

d'une transition militaire ou non, ce n'est nullement le statut civil ni même des diplômes issus des grandes universités dans le monde, c'est surtout avant tout, l'esprit patriotique doublé d'une détermination sans failles dans le dessein de défendre sa nation pour l'élévation des conditions d'existence de toutes ses composantes sans exclusion.

Nous savons que la démocratie n'est pas un système politique parfait, même si, comme le souligne Wilson Churchill, il reste « le moins mauvais de tous les

autres ». Pour que le système démocratique soit meilleur il faut tout un processus et un état d'esprit a adopté sur le long terme, ce qui n'est pas encore le cas dans nos jeunes États en Afrique. Les régimes civils, qui sont pour la plupart en Afrique, issus des élections démocratiques étourdies, sont en général caractérisés par l'esprit partisan, discriminant, népotique et corruptif. Ainsi, les chefs d'État issus de ces élections étourdies conscients de leur fragilité et de leur illégitimité, à cause des combines fondées sur l'ethnostratégie, le clientélisme et l'achat des voix sont d'une certaine manière, obligés après leur arrivée au pouvoir, de retourner l'ascenseur, non pas au peuple dans sa globalité, mais à ces éléments ci-dessus cités.

Les pouvoirs militaires ou d'exception ont le mérite d'avoir une grande marge de manœuvre dans la mise en œuvre des projets terriblement pénibles mais cruciaux. Quand ils sont sincères et dotés d'un véritable sens patriotique, ils sont très difficilement

(Suite à la page 4)

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Sommet des chefs d'État...

La CEDEAO maintient la suspension de la Guinée

La libération du président déchu Alpha Condé n'a pas suffi pour lever la suspension de la République de Guinée auprès la CEDEAO. Cette organisation sous-régionale a décidé de maintenir la suspension de la Guinée dans ses instances, mais aussi les sanctions contre le Comité National du Rassemblement pour le développement (CNRD).



A l'occasion du 60ème sommet ordinaire des chefs d'États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest tenu à Abuja au Nigeria, les dirigeants de CEDEAO ont maintenu la pression sur la junte militaire à Conakry au pouvoir depuis le 05 septembre 2021.

Lors de cette rencontre, les chefs des États ouest-africains disent attendre du CNRD dirigé par colonel Mamadi

Doumbouya « un chronogramme pour la préparation des élections dans le cadre des six mois qui ont été accordés par le sommet », insiste Jean Claude Kassi Bro président de la commission de la CEDEAO.

Par ailleurs, il ajoute que les sanctions infligées aux nouvelles autorités guinéennes restent toujours en vigueur. Mais aucune autre sanction ne s'ajoute à celles annoncées

juste après le coup d'État: « Les chefs d'États ont décidé de maintenir pour le moment, les sanctions politiques de suspension et les sanctions ciblées », a-t-il annoncé.

Il faut rappeler que trois mois après le putsch, les membres du Conseil National de la Transition (CNT), ne sont toujours pas connus encore moins la date des prochaines échéances électorales.

Amadou Tidiane Diallo

La villa de Bellevue restituée à la famille Sékou Touré

« L'injustice commence à être réparée » (Oyé Béavogui)



C'est un ouf de soulagement pour la famille du feu président Ahmed Sékou Touré. Retirée après le coup d'État du 3 avril 1984, la villa de Bellevue a été restituée, le vendredi 10 décembre 2021, aux héritiers

du père de l'indépendance nationale, par le colonel Mamadi Doumbouya, à travers un décret rendu public à la télévision nationale.

La secrétaire général par intérim du PDG-RDA a salué la décision prise par le nouvel homme fort de Conakry. Pour Oyé Béavogui, c'est "l'injustice" qui vient d'être réparée. « Dieu soit loué ! Encore une fois nous saluons la conscience historique du Président de la République, le Colonel Mamadi Doumbouya. Après 37 ans du rappel à Dieu du Président Ahmed Sékou Touré, l'injustice à l'égard de sa famille biologique commence à être réparée », a-t-il écrit sur sa page Facebook.

Poursuivant son allocution, l'ancien député du Parti Démocratique de Guinée, Rassemblement Démocratique Africain (PDG-RDA) marque sa reconnaissance à l'égard du président de la transition le Colonel Mamadi Doumbouya. « Toute notre gratitude au Colonel Mamady Doumbouya, pour la restitution des cases Bellevue, un acte hautement historique.

Le PDG-RDA reste profondément reconnaissant de cet acte fondamental que vint de poser le Chef de L'Etat. L'objectif reste le même. La lutte continue toujours ! », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

Ousmane Gaoual Diallo, porte-parole du gouvernement

« C'est Alpha qui décide qui il veut rencontrer aujourd'hui »

Ramené à la résidence de son épouse à Landreah dans la matinée du lundi, 29 novembre 2021, Alpha Condé n'est toujours pas accessible. Un important dispositif sécuritaire est mise en place pour assurer sa sécurité.



Face à cette situation le porte-parole du gouvernement rassure que l'ancien président de la République se porte mieux depuis son éviction le 05 septembre dernier : « il va pour le mieux. Je ne rencontre pas le président quotidiennement, mais le temps que j'ai pu le voir, il était plutôt en forme. Je ne l'ai pas découvert en prison. C'est quelqu'un que j'ai connu dans les années 1980. Il va mieux le temps que je l'ai vu. C'est très rare de voir un homme de son âge faire quand même 20 pompes après le 5 septembre », se félicite Ousmane Gaoual Diallo.

Plusieurs observateurs estiment que le président déchu est en prison. Des allégations que réfutent le ministre l'Habitat et de l'Aménagement du territoire. Pour lui, ce sont deux lieux très différents pour ceux qui ont fait la prison.

« Les conditions sont très différentes. Si le CNRD quitte aujourd'hui sa résidence tout le monde rentre là-bas comme ils veulent, quelque chose l'arrive, vous dites quoi? C'est quand même un ancien chef d'Etat. Il a aussi bien d'ami que d'adversaires, des ennemis mêmes. Si on le livre à ça, on fait comment. Celui qui décide aujourd'hui qui il veut rencontrer. Si vous voulez le rencontrer, il y a un protocole là-bas. Moi... en prison, je ne rencontrais pas à qui je voulais. Quand même c'est différent. Et c'est pour ça, qu'on a voulu le remettre dans la résidence de son épouse. Si sa résidence de Kipé était prête pour l'accueillir, il serait allé là-bas », a insisté Ousmane Gaoual Diallo invité le lundi 13 décembre 2021 à la radio FIM dans l'émission "mirador".

Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Opinion

Pourquoi ne devrions-nous pas presser le pas au CNRD pour une transition réussie en Guinée

influçables par les groupes d'intérêt (lobbys), les groupes ethniques, les castes, les hommes politiques ringards, les fantoches, voire tous les autres seigneurs du mal et du recul existentiel dans un pays. Ces pouvoirs, le fait de leur qualité d'exception et militaire, en général ne doivent leurs pouvoirs qu'au prix de leur vie, donc s'ils doivent rendre des comptes, cela ne pourrait être qu'au peuple, qui reste malgré tout, le véritable souverain. Mais pas aux intérêts individuels.

Les Guinéens, nous devrions donner le temps nécessaire au CNRD pour consolider notre État, qui ne cesse de tâtonner. Face aux échecs successifs des réformes constitutionnelles de 1990-1991, puis de 2010 ; et de l'incapacité des politiques à trouver une solution adoptée pour ce pays, il faut à la nation une grande réflexion et une attention particulière sur la réforme constitutionnelle à venir. Au côté du CNT qui sera mis en place, il est impérieux que les intellectuels et sages, particulièrement les sociologues, les philosophes, les historiens, les anthropologues et les juristes puissent être associés pour dessiner ensemble le meilleur système politique adopté au pays. Aucune question relative au régime politique ne devrait être éludée dans le cadre de cette réflexion. Est-ce qu'il faudrait continuer avec la démocratie présidentielle qui depuis sa profusion en Guinée dans les années 1990, n'est qu'en réalité qu'une monarchie

oligarchique ? Il nous faut-il le remplacer par un régime parlementaire ? qui pourrait dissiper l'appétit croissant des Guinéens pour la monarchie présidentielle actuelle. Ou par une démocratie fédérale, pour mieux décentraliser le pouvoir et donner plus d'autonomie aux territoires. Ou encore, il n'est pas tout à fait à exclure, il nous faut peut-être une dictature tempérée à la chinoise ? qui pourrait mieux discipliner le pays et orienter l'essentiel des forces du pays à la production économique, plutôt qu'aux querelles politiques.

Quel qu'en soit le régime qui sera choisi pour le pays par la majorité des Guinéens, le plus fondamental ne serait pas le régime lui-même, mais la capacité qu'auront les législateurs à mettre au service de ce régime les institutions qui permettront son fonctionnement judicieux. Il nous faut des institutions fortes qui ne seront pas là pour servir un individu, le plus souvent le chef de l'exécutif, un groupe ethnique ou d'intérêt mais pour servir toute la nation sans distinction aucune. La Constitution qui servira de loi fondamentale devrait refléter la personnalité de toute la population guinéenne, il faut comme le disait un géographe pluridisciplinaire Jean Suret Canale dans son intéressant livre République de Guinée, Guineisé notre système politique et toutes nos institutions.

Mamady Sylla
Doctorant à Paris 1
Panthéon Sorbonne
Centre d'histoire sociale
des mondes
contemporains, CHS

Mamadou Bah Baadiko, président de l'UFD

« A ce jour, la Guinée est parmi les pays africains qui n'ont plus de prisonniers politiques, des prisonniers d'opinion »

Le président de l'Union des forces démocratiques (UFD) était l'invité politique de nos confrères de FIM FM le jeudi, 09 décembre 2021. Mamadou Bah Baadiko s'exprimait sur la durée de la transition et la prochaine rencontre de la CEDEAO à Accra concernant la crise guinéenne. Pour lui, la CEDEAO risque de durcir les sanctions contre la junte au pouvoir... Lisez !

Bonjour M. Bah ! Le 12 décembre prochain les chefs d'Etat de la CEDEAO vont se retrouver à Accra pour statuer à nouveau sur le cas de la Guinée. En tant qu'acteur politique, comment réagissez-vous à cette actualité ?

Je trouve que c'est tout de même dommage que la CEDEAO se réunisse encore pour traiter le problème guinéen. A l'interne, nous n'avons pas réussi à résoudre le problème posé par la transition. C'est tout à fait regrettable et malheureusement, on ne sait pas ce qui va se passer. Chaque fois qu'ils sont venus, il y a eu des amabilités, il y a eu des paroles tout à fait positives et rassurantes, mais à chaque fois qu'ils se réunissent c'est pour dire qu'ils ont durci les sanctions. Nous trouvons dommage qu'on n'ait pas réussi à résoudre nos problèmes à commencer par une entente, un consensus sur la durée de la transition qu'on tarde à annoncer, c'est quand même difficile.

Est-ce que vous voulez dire que la CEDEAO peut rentrer cette fois-ci encore en condamnation contre les autorités de la transition ?

Oui ! Le problème c'est qu'ils ont un dispositif qu'ils resserrent progressivement de jour en jour, de réunion en réunion. Ils vont un peu plus loin vers le durcissement de sanction. On suppose qu'ils ont le sentiment de l'union africaine, de réunir ce qu'on appelle la fameuse communauté internationale, donc que la sanction risque de ne pas s'arrêter à celle de la CEDEAO, c'est ça qui risque de passer.

On note quand même quelques avancées avec le déplacement d'Alpha Condé, la fin de la nomination des membres du gouvernement civil,... Est-ce que cela ne peut pas jouer en faveur de la junte militaire ?



Certainement ! C'est une forme de décrispation de la situation intérieure. A ce jour, la Guinée est parmi les pays africains qui n'ont plus de prisonniers politiques, des prisonniers d'opinion. Ce qui n'est pas une mauvaise chose, même si ailleurs il y a des exilés politiques dans les pays qui ne sont pas en guerre. La Guinée est déjà dans le club des pays qui n'ont plus de prisonniers politiques et on espère que c'est un élément positif qui va peser en faveur de la Guinée lorsque la CEDEAO va se réunir. Il y a un problème fondamental pour une transition dans la mesure où la charte de la CEDEAO dit clairement : qu'il condamne la prise du pouvoir par la force. Il faut en tenir compte. On ne peut pas avoir une transition à durée illimitée.

Face à la junte militaire, on remarque une certaine division de la classe politique depuis le 5 septembre 2021. La classe politique n'arrive pas à s'entendre sur quelque chose afin de faire une proposition à la junte militaire. Qu'est-ce qui explique cela ?

Vous avez parfaitement raison. Nous sommes les premiers à le regretter. Toute notre expérience montre qu'agir en rang dispersé de toute la classe politique indépendamment des positions des uns et des autres ne peut pas favoriser réellement la

bonne compréhension, la prise de décision collective qui pèse face à la junte militaire. Nous avons fait ce que nous avons pu, ça n'a pas marché, mais c'est incontournable. Il faut malheureusement que les dirigeants politiques se retrouvent sans exclusion, sans arrière-pensée de s'utiliser les uns pour les autres, dans l'intérêt du pays de manière à être un interlocuteur sérieux valable et ouvert du CNRD.

Est-ce que cela ne fragilise pas un peu la classe politique devant cette junte militaire ?

C'est tout à fait évident qu'agir en rang dispersé fait en sorte que la junte militaire et tous ceux qui espéraient réellement l'extinction de la classe politique depuis le 5 septembre, se mettent de l'eau dans leur moulin, c'est assez clair.

De quel œil vous observez aujourd'hui ce changement au sein de l'administration surtout avec le départ du trio à la banque centrale ?

C'est un début de nettoyage, un début d'assainissement, pour l'instant on est qu'au début, c'est une bonne chose et on espère simplement que ceux qui vont les remplacer ne vont pas un jour progressivement arriver aux mêmes abus.

Transcrit par Alpha Amadou Diallo

Gouvernement

Colonel Doumbouya nomme plusieurs chefs de cabinet

Le président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya a procédé le mardi, 07 décembre 2021, à la nomination des chefs de cabinet dans plusieurs départements ministériels. Cette nomination est faite à travers une série de décrets lue à la télévision.



Ils sont entre autres:

1- Lancinet Keita, précédemment chef de division Droit international au Ministère de la Défense nationale, est nommé chef de Cabinet du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

2- Thierno Hamidou Bah, précédemment administrateur civil du mouvement des jardins, est nommé chef de cabinet au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

3- Karim Samoura, précédemment enseignant-chercheur et consultant international, est nommé chef de cabinet au Ministère de l'Environnement et Développement durable

4- Mme Saran Camara, précédemment gestionnaire carrières et paix en France, est nommée cheffe de cabinet au Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

5- Mme Fatoumata Conté, précédemment cheffe de cabinet du Ministère des

Sports, de la Culture et du Patrimoine Historique, est nommée cheffe de cabinet au Ministère de la Jeunesse et des Sports

6- Mme Youssef Nana Tènké Diaré, précédemment cheffe de cabinet au Ministère de la Coopération et de l'Intégration africaine, est nommée cheffe de cabinet du ministère des Affaires étrangères, des la Coopération internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'étranger.

7- Gopouna Chérif, précédemment Directeur adjoint du service des relations communautaires et du développement Contenu local, est nommé chef de cabinet au Ministère des Mines et de la Géologie.

8- Ahmed Tidiane Camara, précédemment attaché de cabinet au Ministère des Travaux publics, est nommé chef de Cabinet au Ministère des Infrastructures et des Transports.

AMADOU TIDIANE DIALLO

Billet

Le pouvoir corrompt. Cela est si vrai que la plupart des chefs d'Etat ne peuvent y échapper. En tout cas, Sékou Touré, ce héros de l'indépendance guinéenne ne fut-il pas en même temps l'un des pires dictateurs de l'Afrique indépendante ?

Walaoulou BILIVOGUI

Durée de la transition

« On n'impose rien », rassure un émissaire de la Francophonie à Conakry

Après une mission de deux jours durant laquelle, il a rencontré les nouvelles autorités de la transition guinéenne, Désiré Nyaruhirira, chef de la délégation de l'organisation internationale de la francophonie (OIF), a animé un point de presse ce mardi à Conakry, en présence de Morisanda Kouyaté, ministre des Affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'intégration africaine et des Guinéens de l'étranger.



Pour le chef de la délégation, l'objectif c'est « de rencontrer les plus hautes autorités du pays pour prendre attache avec elles, parce que c'est de nouvelles autorités. Pour voir ce que la francophonie, l'OIF peut contribuer pour que cette transition qui est en cours se passe normalement, et surtout qu'on aide à un retour à un ordre démocratique et constitutionnel ».

A la suite de la rencontre avec le président de la Transition, du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, il a indiqué avoir au nom de la secrétaire générale de l'OIF, « félicité le président de la transition parce que le processus est en train de se passer paisiblement. Ça s'est passé sans heurt ni violence, ce qui a plu à la secrétaire générale. Je pense que de par les discussions avec son excellence le président, on constate qu'il y a beaucoup d'espoir. Comme vous le savez, il y a eu un gouvernement composé exclusivement de civils qui a été mis en place. Je pense

que c'est un gage extrêmement sérieux pour la suite de ce processus ».

« La francophonie, nous avons une expertise avérée dans le processus électoral. C'est cette contribution là que nous voulons mettre à la disposition du gouvernement. Mais je dois préciser qu'on fait une offre de ce qu'on sait faire sur le fichier, le code électoral, sur la justice transitionnelle. Mais bien sûr c'est le gouvernement de transition qui devra nous dire dans quel secteur ils veulent que nous contribuions. Et on le fera volontiers. La secrétaire générale est prête pour envoyer tout ce qu'il faut pour aider à ce que ce processus se passe normalement », a-t-il indiqué en ce qui concerne l'aide que son institution compte apporter à la Guinée.

Par ailleurs, à la question portant sur la durée de la transition, il a expliqué que l'OIF n'est pas dans une stratégie d'imposition. « On n'impose rien, la francophonie. Faut pas confondre rapidité et urgence. Il y a une urgence

de faire des élections, mais il faut bien les faire. Il faut absolument qu'il n'y ait pas un dérapage dans la préparation de ces élections qui serait juxtaposée de problèmes », a indiqué Désiré Nyaruhirira.

En entendant ce discours, le ministre Morisanda Kouyaté, s'est réjoui. « La francophonie c'est l'une des plus grandes familles à laquelle nous appartenons. D'abord, la langue qui est souvent entre les peuples est aussi un lien entre les peuples. Élections, élections, élections, d'accord. Mais, nous sommes en transition. Mais nous ne sommes pas en transit. On ne doit pas arrêter le pays, se mettre en transit, ne rien faire d'autre qu'élection, élection, élection. Entre-temps, on a un pays à soigner. Je suis heureux que l'OIF vienne nous accompagner en disant, on fait ce que vous nous demandez. Ils savent que nous n'allons pas demander quelque chose de mauvais. Mais que du bien pour la population guinéenne », a-t-il dit.

guinee7.com

Siguiri

Une femme aspergée d'acide en plein visage par sa rivale

Antoinette Soumaoro a été agressée, le 10 novembre 2021, à son domicile à Siguiri par Grâce Christine Koulémou, une maîtresse de son mari. Mère de deux enfants, Antoinette a perdu la vue, après avoir reçu de l'acide sur le visage. Elle a été évacuée en Tunisie le mercredi 9 décembre dernier. Son bourreau quant à elle croupit en prison à Siguiri. Peu avant son départ notre rédaction a rencontré la victime. Dans cet entretien qu'elle a bien voulu nous accordé Antoinette revient sur ses déboires avec Christine Koulémou. Lisez !



« **Christine Koulémou** sortait avec mon mari. L'année passée mon mari m'a dit qu'il doit partir au village pour la fête. Je dis, ok ! Il faut y aller. A son retour, je lui ai demandé "où est ton téléphone ?", il m'a dit qu'il a donné son téléphone à son petit. La nuit, je me suis connectée, la fille a publié toutes les photos qu'ils ont prises ensemble au village. J'ai demandé à mon mari.

-La fille là est qui pour toi. Il

n'a pas parlé. Il m'a dit que **Christine Koulémou** est une copine de longue date. Je n'ai rien dit.

Depuis ce jour la fille rentre dans mon compte, elle m'insulte tous les jours, elle m'envoie des messages injurieux. Quand je montre les messages à mon mari, sa réponse a toujours été ceci "laisse la fille là, ce n'est pas elle, ce sont des gens qui font ça". J'ai dit, ok, il n'y a pas de problème.

J'ai expliqué à mes amis, celles-ci m'ont conseillé de laisser la fille puisque mon mari connaît le problème et il n'en parle pas. Mes amis m'ont conseillé de ne pas faire de problème.

Parfois, mon mari peut me laisser à la maison, il va à Siguiri pour deux (2) à trois (3) semaines. La fille était installée à Kindia, il l'a déménagé à Léro, son lieu de travail. Un jour à 2 heures du matin, pendant qu'on était couché, **Christine Koulémou** a appelé mon mari. J'ai dit ce que tu fais là, n'est pas bon. Il faut éteindre ton téléphone, il fait tard. Il n'a pas voulu, la fille a rappelé encore. J'ai pris le téléphone et j'ai décroché, je l'ai insulté proprement. Il m'a retiré le téléphone.

Très tôt le matin, il a pris sa moto, il est parti à Siguiri. Il a fait une semaine là-bas. Un dimanche matin, **Christine Koulémou** a utilisé le téléphone de mon mari, elle m'a envoyé un message ou elle m'a insulté proprement. J'ai appelé mon mari, j'ai dit : qu'est-ce que j'ai fait pour

mériter ces injures-là ? Je dis il y a quoi ? Pourquoi tu m'insulte ? Il m'a dit attend moi j'arrive là-bas. Quand il est venu, je lui ai montré le message. Il m'a dit : ... quand je me déplace, tous les jours c'est les faux problèmes, c'est pourquoi je t'ai insulté. Je dis : Ah ! Tu m'as insulté et tu as insulté ma mère, qu'est-ce que je te fais réellement pour mériter cela ? Il n'a pas dit la vérité, je n'ai rien dit. Il me quitte parfois pour aller faire deux semaines ou trois, je ne dis rien, je fais mon petit commerce.

Un jour **Christine** a pris la décision de me retrouver. Elle est venue à l'endroit où je fais mon petit commerce, ma copine qui prépare le riz, une femme peulh a constaté pendant trois jours sa présence là-bas, chaque 18 heures-20 heures, habillée en voile noire. Par curiosité ma copine lui a demandé ce qu'elle cherche, elle dit : "j'attends quelqu'un ici, il y a mon grand qui m'a dit de l'entendre ici". Le 4^{ème} jour elle est encore venue. Ce jour-là, à cause de la pluie je n'ai pas pu sortir. Je suis resté à la maison avec ma fille et mon bébé.

Christine est venue à la maison, elle demande à ma fille "où est ta mère ?" ; Celle-ci a répondu ; elle est couchée à la maison, ma fille lui a demandé ce qu'y avait, elle dit "non, j'ai quelque chose pour elle". C'est ainsi qu'elle est rentrée, moi j'étais au lit, le bébé était en train de téter ; au moment de me lever et demander qui est-ce, elle était déjà devant moi, elle m'a aspergé l'acide sur mon visage. Je l'ai attrapé, elle a sorti un couteau, j'ai attrapé sa main, elle m'a tiré jusqu'au dehors, au moment que les voisins venaient au secours, elle a fui. Le lendemain de notre controverse, elle a été

arrêtée et conduite à la gendarmerie de Léro après on l'a transférée à la gendarmerie de Siguiri, actuellement, elle s'y trouve.

Après on m'a envoyé à l'hôpital de Léro, on a lavé mes yeux, après on nous a dit d'aller à Kankan pour faire le reste des soins ; on a fait 3 jours à Kankan, ceux-ci nous dit de venir à Conakry, maintenant à la clinique Bartlet, on nous dit qu'ils ne peuvent pas faire le traitement parce qu'il s'agit de transplantation de membrane aloétique, c'est une sorte d'opération, sous forme de greffage et que cela ne se fait pas ici en Guinée, c'est soit au Maroc ou l'Espagne. Compte tenu du coût, nous avons opté pour le Maroc, mais là aussi nous rencontrons des difficultés finalement, c'est la Tunisie qui est maintenue. Le frais de soins et le transport est de 142.000.000 millions ».

M. Simeon Soumaoro, père de la victime interrogé sur le sujet témoigne : « On a dit aux parents de Christine Koulémou de contribuer, ils ont envoyé 15 millions GNF, c'est presque insignifiant par rapport à 142 millions. Ils n'ont même pas donné la moitié ; heureusement on a presque obtenu l'argent.

Nous demandons aux autorités de rendre justice à qui de droit. Aux personnes de bonne volonté de venir au secours autant que possible, parce que cela peut arriver à n'importe qui comme cela nous est arrivé. Donc, en le faisant, c'est aidé en quelque sorte un citoyen de la nation, c'est aidé une mère. Voici un numéro pour les bonnes volontés, qui souhaitent apporter un soutien moral ou financier : 626 94 05 25 »

Entretien réalisé par Sadjo et Alpha Amadou Diallo

Primature

Des cadres font leur entrée...



Le président de la transition poursuit l'ameublement de la primature dirigée par le Premier ministre Mohamed Beavogui. A travers une série de décrets publiée le mardi 07 décembre 2021, le Colonel Mamadi

Doumbouya a procédé à la nomination de quelques cadres au palais de la colombe.

Il s'agit de :

1 Bachir Camara, précédemment Directeur Fiabilité des actifs et mines

en Nouvelle Calédonie, est nommé conseiller chargé des Mines et Energie.

2 Mme Moudatou Bah Hann, précédemment responsable des services support à Global Alumina Corporation, est nommée conseillère chargée de la gouvernance et de l'éthique

3 Mme Ségnane Kènèma, précédemment conseillère environnement et assainissement à la Primature, est nommée conseillère chargée du développement durable et maritime

Amadou Tidiane Diallo

Lansana Kouyaté

« Cette intervention du CNRD doit être comprise comme un renouveau... »

Ce mardi 14 décembre, Lansana Kouyaté, président du PEDN (parti de l'espoir pour le développement national), ancien Premier ministre sous feu le Général Lansana Conté, s'est exprimé sur beaucoup de questions relatives à la transition en cours en Guinée. C'était dans l'émission "Mirador" de FIM FM. Selon lui, dire qu'il est rassuré par cette transition, c'est trop dire. Cependant, il a indiqué que ce qui est important, c'est que le CNRD est venu avec des actions de paix.



« C'est une marque particulière de cette prise du pouvoir. Apparemment, il n'y pas eu trop de violence, d'humiliation. Parfois, certains disent qu'il y a un peu de laxisme vis-à-vis de l'ancien parti au pouvoir mais je crois, honnêtement, que cela manquait aussi à la Guinée, que l'on traite les gens dignement. Que la justice fasse son travail. Je l'ai dit depuis les premiers jours, cette intervention du CNRD doit être comprise comme un renouveau dans le renversement des situations en Guinée », a-t-il indiqué.

Poursuivant, l'ancien Premier ministre dira qu'il y a des points d'interrogation sur la durée de la transition

et tous les actes posés à l'intérieur, comme la mise à la retraite des milliers de fonctionnaires et l'assainissement du fichier de la Fonction publique.

« Comme je le dis toujours, le temps joue mais il faut faire aussi le boulot. Quand j'étais Premier ministre, j'avais commencé déjà avec l'Education. Je parlais étape par étape. Le contenu était bon, ils ont un pouvoir martial que nous nous n'avions pas. Ça c'est deux. Troisièmement, la durée de la formation du CNT. Honnêtement, en âme et conscience une charte ne remplace pas une constitution. C'est deux choses totalement différentes. La charte est la

charte, parce que c'est une période exceptionnelle, qu'on a appelée charte. Mais quand c'est une période exceptionnelle, est-ce qu'on avait vraiment besoin de CNT ? Il ne faut pas comparer ça au CNT qui a été mis en place en 2009. C'est les partis politiques qui ont exigé qu'il y ait un CNT parce que l'armée avait suspendu la constitution et toutes les institutions du pays. On s'est dit on va à des élections mais le président qui va être élu prêterait serment sur quoi? Voilà la question qui s'est posée et on s'est dit qu'il faut mettre en place le CNT »

Christine Finda Kamano

Dr Sakoba Keita réplique

« Je ne me reproche de rien...on a plutôt fait des ordres de virement »

Accusé d'avoir décaissé près de 25 milliards GNF, l'ancien directeur général de l'ANSS, a réagi aux propos de l'agent judiciaire de l'Etat. L'épidémiologiste Dr Sakoba Keita, dit n'avoir rien à se reprocher concernant cette sortie médiatique.

C'était au cours de son intervention dans l'émission « On refait le monde » de Djoma médias, ce mardi 14 décembre 2021.

Lisez plutôt ! « J'ai été très surpris, je regardais la télé quand je lui ai entendu parler de l'ANSS. Cela m'a surpris parce que la procédure adoptée par voie de presse, je ne m'y attendais pas. J'avais reçu une lettre de convocation le 12 novembre me demandant de me présenter le 15 à l'agent judiciaire de l'Etat. Je me suis présenté à l'heure indiquée, il m'a très bien reçu, après il m'a décliné le motif de ma présence, aussitôt la première petite réunion il a convoqué les différents chefs de service, les mettre

à la disposition de la commission chargée de recouvrement.

Ça été aussi une surprise, parce que selon lui on a fait des décaissements au mois de septembre et début octobre et que ces décaissements ne sont pas justifiés, qu'on n'a pas de pièces. Auparavant, on a été convoqué au palais Mohamed V les 21 et 22 octobre sur ces décaissements. Nous avons apporté les relevés de nos dépenses à l'ANSS à l'époque. Donc ce sont ces relevés qui sont transmis à l'agent judiciaire de l'Etat, soit disant que le relevé ne constituant pas des pièces justificatives il a adopté ses motifs de convocation. Du 15 au 29, cette commission

composée de 10 membres, avec le comptable et moi, nous avons passé pièce par pièce, nous sommes arrivés à une conclusion le 29 à 15 heures.

Nous avons fait de la récapitulation de ce qu'on a trouvé sur les pièces, on nous a dit qu'on allait nous appeler pour signer le rapport final. On était très content, on est sorti grand par cet examen minutieux que cette commission avait fait avec la transparence. Chacun d'eux devait se prononcer sur la validité de chaque pièce. Il y a une conclusion que chacun de nous avait pris dans son carnet.

Dès la sortie, j'ai fait un rapport pour informer les

autorités en attendant la signature du rapport définitif. Donc, j'étais dans cette attente, à ma grande surprise j'ai vu hier de cette façon de reprendre le feedback et qui m'a vraiment perturbé, cette procédure qu'on avait bien commencé. Je ne vous dirai pas le contenu de ce rapport, jusqu'à l'heure actuelle, personnellement je ne me reproche de rien. La commission a fait son travail, que la commission me reproche ou pas, comme j'étais la personne visée, je ne me suis pas reprochés devant eux.

Cette commission avait même dit que le lendemain elle allait me donner le rapport final. Je comptais même faire une lettre d'information dans la presse à l'issue de la publication dudit rapport. Si je n'étais pas sûr de la gestion je n'allais pas prendre cet engagement à mon niveau. J'ai même appelé le président de cette commission qui m'a promis de me rappeler, mais jusqu'à présent il n'a pas appelé.

Il sera difficile de gérer les agences de riposte contre les épidémies. Lorsque tu vois les 8 rubriques que

nous avons et que je ne dois pas payer les 8 catégories de personnels impliqués dans la riposte, la première rubrique de dépenses que nous avons, ces les indemnités du personnel constitués de vaccinateurs, d'agents de prise en charge(...) Si on nous dit qu'on ne doit pas payer tous les personnels, donc je ne me retrouve pas avec l'antécédent de gestionnaire de riposte. Il y a des médicaments des consommables, de l'oxygène pour des gens en réanimation, l'alimentation et la restauration des malades et des travailleurs, le carburant pour le groupe électrogène des centres de traitement, la conservation des vaccins, l'approvisionnement des intrants dans les préfectures et les superviseurs et l'achat des outils et carte de vaccination. On pense qu'on a sorti de l'argent liquide, on a plutôt fait des ordres de virement, on a au moins fait des virements dans toutes les préfectures où vous savez qu'il y a un cas de Covid-19. L'ANSS reçoit les fonds, elle distribue aux services d'exécution »

Saidou Barry

Affaire Elhadj Doura

Les amants se disputent à la barre

Le tout dernier accusé sous mandat de dépôt, dans l'affaire de l'assassinat d'Elhadj Doura a comparu, lundi 13 décembre. Abdoulaye Yadi Camara dit « Kader » puisque c'est de lui qu'il s'agit est également poursuivi pour des faits d'association de malfaiteurs, enlèvement, séquestration, complicité, recel, abstention délictueuse, blanchiment de capitaux et assassinat.



En effet, cet accusé a été arrêté à la suite du traçage d'un téléphone qu'il aurait offert à son ex-petite amie Mariama Camara qui, à son tour a donné le téléphone à son jeune frère Mohamed Bafodé Camara. Et selon les enquêtes, c'est ce même téléphone de marque « Itel », qui a été utilisé par les ravisseurs d'Elhadj Doura pour la récupération de la rançon.

À l'audience dernière, Mariama Camara et son frère Mohamed Bafodé soutenaient mordicus que ce fameux téléphone, qui est d'ailleurs à la base de l'arrestation de bon nombre des accusés, a bien été offert par Abdoulaye Yadi Camara. Mais à la surprise générale, ce dernier a, face

au juge, nié en bloc la version des frères Camara.

Il a indiqué ne jamais offert un quelconque téléphone à la nommée Mariama Camara avec qui, il se serait d'ailleurs séparé depuis 2007, suite à une assise entre leurs deux familles.

« Je connaissais Mariama Camara en 2006 et 2007. Comme je sortais avec elle ; elle a dit que je suis l'auteur de sa grossesse c'est ainsi qu'elle est venue rester chez nous pendant six mois. Je n'ai donné aucun téléphone à Mariama Camara monsieur le juge et je ne connais absolument rien dans cette affaire », a fait savoir Abdoulaye Yadi Camara.

Avant d'ajouter : « après

mon interpellation à Maferinyah, j'ai passé 40 jours à la DCPJ (direction centrale de la police judiciaire) avant d'être relâché. Trois semaines plus tard, j'ai été rappelé au téléphone par les services de la DCPJ et je me suis rendu de moi-même à la DCPJ. C'est ainsi qu'on m'a fait signer un dossier avant de me déferer à la maison centrale de Conakry. »

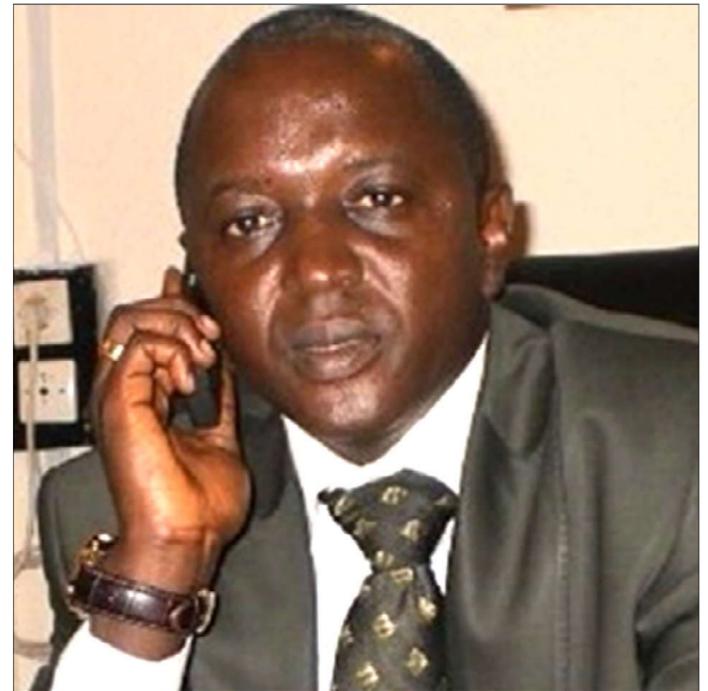
Rappelée à la barre, Mariama Camara est restée droite dans ses bottes en déclarant : « je ne peux pas l'accuser à tort parce qu'il y a un enfant entre nous. Au moment où il me remettait le téléphone, il n'y avait personne là-bas sauf Dieu. Mais jusqu'à preuve de contraire c'est Abdoulaye Yadi Camara qui a remis ce téléphone. Jusqu'ici je l'aime parce qu'on a eu un enfant ensemble [cet enfant était dans la salle d'audience]. »

Le procès a été renvoyé au mercredi 22 décembre prochain pour la suite des débats.

Mohamed Soumah

Me Abass Bangoura recadre Me Sampil

« un Agent judiciaire de l'Etat n'est pas un organe de poursuites... »



Lors de sa sortie hier à la télévision nationale, l'Agent judiciaire de l'Etat, Me Mohamed Sampil, a cité les noms de certains hauts cadres soupçonnés de détournement de deniers publics et menacés de poursuites judiciaires. Joint depuis Paris par Mediaguinee ce mardi 14 décembre, Me Fode Abass Bangoura, avocat et ancien commissaire de la Commission nationale électorale indépendante, (CENI), a rappelé que cette annonce faite par l'Agent judiciaire de l'Etat ne relève pas de sa compétence mais plutôt de celle d'un procureur général ou des procureurs de la République.

« Un agent judiciaire de l'Etat n'est pas un organe de poursuite mais de recouvrement et de représentation devant les juridictions par le biais des avocats de l'Etat guinéen. C'est le procureur général ou les procureurs de la République qui peuvent mettre l'action publique en mouvement contre les

agents de l'Etat selon le montant », a déclaré l'avocat. Et d'ajouter : « si les montants détournés sont inférieurs à un milliard, cela relève de la compétence des procureurs généraux et ses substituts. Si les montants détournés sont supérieurs à un milliard, cela relève de la compétence du procureur spécial près la CRIEF ». Il rappelle aussi que les hauts cadres cités seront couverts de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'un juge se prononce ou une Cour sur leurs dossiers.

C'est pourquoi, dira-t-il, « dans plusieurs pays, ce rôle est confié à un magistrat généralement. La particularité de la Guinée, c'est que cette fonction est assurée souvent par un notaire ou un avocat en violation des textes. Le tout en application de l'article 16 et suivant de l'ordonnance du 02 décembre 2021. »

Mediaguinee.com

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Violences meurtrières à Macenta

Trois (3) détenus décédés parmi les 38, le mouvement Elazologa hausse le ton

Trente-huit (38) personnes avaient été interpellées dans la préfecture de Macenta, suite aux violences intercommunautaires qui ont endeuillé plusieurs familles dans la localité, en décembre 2020. De sources médiatiques faisaient état de onze (11) morts.



Une année après leur interpellation, suivi de leur défèrement à la maison centrale de N'zérékoré, ces détenus n'ont pas encore été présenté à un juge d'instruction, rapporte le coordinateur du mouvement Elazologa.

Pire, regrette Dr Mamady Onivogui, trois d'entre eux seraient déjà morts en prison, du fait des conditions de détention.

C'est pourquoi, il en appelle à la responsabilité des nouvelles autorités à ouvrir un procès à l'effet de situer ces détenus sur leur sort ou à défaut, les remettre en liberté.

« Ce sont des innocents,

des tradipraticiens qu'on est allé chercher dans les villages pour aller les enfermer à la maison centrale de N'zérékoré. Aujourd'hui, ces détenus sont en train de mourir à petit feu. Déjà, il y a eu trois qui sont décédés dont un vieillard de quatre-vingts ans et un jeune garçon. Ce dernier est décédé ce matin en prison (...). C'est pourquoi nous disons au CNRD si la justice est la boussole qui oriente chaque guinéen, alors il ne faut pas accepter que nos parents meurent comme des animaux en prison. Nous voulons que justice soit rendue ou qu'on les libère », a-t-il indiqué.

Plus loin, il précise qu'ils ont été d'ailleurs arrêtés pour leur opposition au fameux projet de troisième mandat pour Alpha Condé à l'époque. A partir du moment où le CNRD a procédé à la remise en liberté de certains détenus politiques à Conakry, notre interlocuteur estime, qu'il n'y a pas de raisons que ceux de Macenta continuent de croupir en prison.

Dr Onivogui n'exclut pas d'ailleurs d'organiser des manifestations dans les prochains jours, pour dit-il dénoncer leur détention prolongée.

Mosaïqueguinee.com

Non-respect du nombre de places au CNT

« ça traduit la crise de la représentation en Guinée » (Bah Oury)

Le leader de l'UDRG, a indiqué ce mardi 14 décembre 2021 que le nombre de candidatures au MATD dépassant les places prévues prouve la crise de représentativité qu'il y a en Guinée.



fortement malmenées dans le cadre de la gouvernance, ces 10 dernières années.

« Ce qui a le plus prévalu durant cette décennie écoulée, c'est la division, les dissensions internes et en fin de compte une multiplicité de structures à tous les niveaux, donc c'est une situation qui est en héritage du passé récent. Et lorsque des candidatures sont proposées pour être

représentée au CNT, il y a de soi que l'ensemble de ces structures en conformité avec leur existence légale vont déposer des candidats et certaines structures déposent 2, 3, 4... C'est de dire qu'une seule candidature sera insuffisante. Donc ça aussi ça traduit la crise de la

représentation en Guinée, parce qu'on a des problèmes et ça, ça ne date pas d'aujourd'hui. Et c'est progressivement que la société va se normaliser et se rendre compte que pour chaque chose il faut essayer de choisir la meilleure personne pour représenter la société à ce niveau-là », a lâché Bah Oury au téléphone de mosaïqueguinee.com.

Tout de même, le leader politique dira que cela ne doit pas être un alibi pour le CNRD.

« Ceci ne doit pas empêcher également les autorités de la transition à assumer leur responsabilité par rapport à la nécessité urgente de mettre en place le CNT », dira le président de l'UDRG, Bah Oury.

Al Hassan Djigué

Cedeao

Comment retrouver une crédibilité mise à mal (Tribune - Kabiné Komara)

Alors que s'ouvre ce 12 décembre un sommet crucial de la Cedeao, il est essentiel de rappeler les principes de bonne gouvernance afin d'éviter l'irruption des militaires dans le champ politique.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) fête ce mois-ci le vingtième anniversaire de son protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance. Au cours de ces deux décennies, la sous-région et le continent tout entier ont enregistré de nombreuses évolutions dans le domaine de la gouvernance.

Vagues de « démocratisation »

Pour assurer l'efficacité d'un instrument normatif comme

ce protocole, il est important de porter un regard rétrospectif pour voir ce qui a bien fonctionné et ce qu'il faudrait améliorer. Les récentes prises du pouvoir par les militaires en Guinée et au Mali, sur fond de contestations populaires des régimes déchus, offrent une raison de plus pour se consacrer à un tel exercice. Il convient de rappeler d'abord qu'à la fin de la Guerre froide, au début des années- 1990, plusieurs pays africains ont adopté le

(Suite à la page 11)

Santé... Santé... Santé...

Maladie de Crohn et rectocolite hémorragique

Un additif alimentaire sous surveillance**Le CMC (E466) pourrait favoriser le développement des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, selon une récente étude de l'Inserm. Zoom.**

Dans le monde, environ 20 millions de personnes sont atteintes de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) ; en France, en 2015, la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique concernaient respectivement 127 000 et 85 000 patients, majoritairement des femmes. Si la Science sait aujourd'hui

que les maladies chroniques de l'intestin (MICI) dépendent en partie de facteurs génétiques, les facteurs de risque environnementaux restent, eux, mal connus. Justement : une équipe de l'Institut Cochin (Inserm / CNRS / Université de Paris) s'est intéressée à l'impact de l'alimentation sur le risque de développer une

MICI. Les chercheurs français se sont plus spécifiquement penchés sur le carboxyméthylcellulose (CMC), un émulsifiant synthétique qui est ajouté aux aliments transformés pour en améliorer la texture et la durée de conservation. Utilisé depuis les années 1960 par l'industrie agro-alimentaire, le carboxyméthylcellulose

(CMC) se retrouve dans certains beurres, dans certains aliments infantiles, dans certaines crèmes glacées, dans certains vins... Sur les étiquettes, le CMC se cache derrière le code E466.

Le CMC (E466) favorise les douleurs abdominales et les ballonnements

Les chercheurs français ont travaillé avec un groupe de volontaires en bonne santé. Ceux-ci ont été divisés en deux groupes : pendant deux semaines, les participants du groupe 1 ont consommé un régime alimentaire sain et strictement sans additifs, tandis que les participants du groupe 2 avaient droit à une alimentation enrichie en CMC.

Au terme de l'expérience, les scientifiques ont constaté que chez les volontaires du groupe 2, «la composition en bactéries présentes dans l'intestin

était modifiée, avec une diminution nette de la quantité de certaines espèces connues pour jouer un rôle bénéfique en santé humaine, tel que *Faecalibacterium prausnitzii*. Outre ces changements dans leur microbiote, les volontaires du groupe 2 souffraient de douleurs abdominales et de ballonnements.

«Ces résultats confirment les données issues des études animales et suggèrent que la consommation à long terme de cet additif pourrait impacter négativement le microbiote intestinal et par conséquent favoriser les maladies inflammatoires chroniques ainsi que des dérégulations métaboliques chez l'humain» concluent les chercheurs, qui ont publié leurs travaux dans la revue spécialisée Gastroenterology.

In topsante

MICI

Le traitement à l'infliximab est décevant**Un médicament censé aider les malades de Crohn et de colite ulcéreuse s'avère décevant.**

Un nouvelle étude parue dans The New England Journal of Medicine révèle que l'infliximab, sensé réduire les complications des maladies inflammatoires du côlon et de l'intestin (MICI) ne fonctionne pas comme prévu.

Aussi appelé remicade, l'infliximab est un traitement appelé «anti TNF», c'est un biomédicament qui a pour but de bloquer les inflammations. Il est prescrit depuis 1995 pour limiter le taux d'hospitalisations (et d'aggravation de l'état en général) des malades de Crohn et de colite ulcéreuse. Ces deux maladies de la digestion et du transit sont causées par une inflammation de l'intestin.

Leurs manifestations sont principalement des diarrhées, une grande fatigue, perte de poids... Des effets secondaires particulièrement handicapants dans la vie de tous les jours.

Des résultats insuffisants
Entre 1995 et 2012, les effets du médicament ont été étudiés sur des Canadiens. Résultat ? Décevant, seuls les patients souffrant de colite ulcéreuse ont vu une légère amélioration, alors que les essais cliniques étaient très prometteurs.

Le docteur Sanjay Murthy, spécialiste des MICI à Ottawa, qui a réalisé l'étude déplore un taux de diminution des effets



secondaires trop bas. Il précise «Cela suggère que nous pourrions avoir besoin

d'améliorer la façon dont nous utilisons ce médicament pour obtenir de

meilleurs résultats.»

Topsante

Cedeao

Comment retrouver une crédibilité mise à mal (Tribune -Kabiné Komara)



multipartisme après des années de parti unique et de régimes autoritaires. En Afrique de l'Ouest, cette vague a commencé par la Conférence nationale au Bénin, tenue du 19 au 28 février 1990. Un des résultats majeurs de cette conférence a été l'adoption d'une nouvelle Constitution qui consacre le multipartisme et la limitation à deux des mandats présidentiels, d'une durée de cinq ans chacun. Plusieurs autres pays de la sous-région adopteront par la suite des formules similaires.

Avec ces vagues de « démocratisation », les militaires qui avaient investi la sphère politique se sont retirés dans les casernes pour se consacrer à leur mission républicaine de protection de l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs. Cependant, vers la fin de la décennie 1990, avec des guerres civiles et des coups d'État militaires (surtout en Sierra Leone, Liberia et Guinée-Bissau pour l'Afrique de l'Ouest), les organisations régionales africaines ont adopté un certain nombre d'instruments sur la gouvernance afin de protéger les processus démocratiques de plus en plus menacés et d'en consolider les acquis.

Réhabiliter la déclaration de Lomé

Ainsi, le 10 décembre 1999, la Cedeao a adopté, dans la capitale togolaise, Lomé, un protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits,

de maintien de la paix et de la sécurité. Moins d'une année plus tard, dans la même capitale, le trente-sixième sommet de la défunte Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté, le 12 juillet 2000, une déclaration contre les « c h a n g e m e n t s anticonstitutionnels » de gouvernement, communément appelée Déclaration de Lomé. C'est le tout premier instrument continental contre les prises de pouvoir par les armes.

LES PRINCIPES DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA TRANSPARENCE ET DES DROITS DE L'HOMME SONT ESSENTIELS POUR GARANTIR DES G O U V E R N E M E N T S REPRÉSENTATIFS ET STABLES

Pour justifier cette déclaration, les chefs d'État africains rappellent alors l'évolution politique récente du continent avec des cas de coups d'État militaires. Ils regrettent que ces événements surviennent au moment où les populations commencent à s'habituer à l'État de droit et à la gouvernance démocratique. Ils reconnaissent surtout que « les principes de la bonne gouvernance, de la transparence et des droits de l'homme sont essentiels pour garantir des gouvernements représentatifs et stables, et peuvent contribuer à la prévention des conflits ».

Ce courageux constat des chefs d'État fait une bonne lecture de la

situation. En effet, ce sont souvent les actions condamnables des gouvernants qui donnent des arguments aux militaires pour justifier leur irruption dans le champ politique. C'est ce qui a amené la Cedeao à adopter en décembre 2001, un protocole additionnel sur la gouvernance. Ce protocole, dès son premier article, stipule l'interdiction de tout changement anticonstitutionnel, de même que tout mode non démocratique de maintien du pouvoir. Au moment de l'adoption de celui-ci, l'expérience montrait déjà que certains chefs d'État attendaient la fin de leurs mandats constitutionnels en cours pour introduire des changements à leur constitution en vue de se maintenir au pouvoir.

Plaidoyers diplomatiques

Il fallait donc éviter l'abus de modifications des lois fondamentales de ces États membres, notamment celles liées aux élections, comme la constitution et les lois électorales. C'est dans cette logique que l'article 2 de ce protocole prévoit qu'« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six mois précédant les élections sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques ». C'est sur la base de cette disposition que la Cedeao a pris la décision salutaire de suspendre le Niger de ses organes de décisions.

DE NOMBREUX CITOYENS DE LA RÉGION ÉPROUVENT UN RESENTIMENT VIS-À-VIS DES « TIÈDES » PRISES DE POSITIONS DE LA CEDEAO SUR LES RÉCENTS COUPS D'ÉTAT MILITAIRE

En effet, le président nigérien d'alors, Mamadou Tandja, avait fait modifier la constitution de son pays par un référendum controversé en août 2009 alors que son second mandat arrivait à échéance en décembre de la même année, soit moins de six mois de la fin de son mandat. C'est d'ailleurs pour éviter de tomber dans une situation similaire, que d'autres leaders, comme l'ancien président guinéen Alpha Condé, ont opéré leur changement bien avant cette période de six mois, rendant ainsi difficile l'intervention de l'organisation sous-régionale. Cette dernière, faute d'instruments juridiques applicables dans un tel

contexte s'est résolue à faire des plaidoyers diplomatiques appelant à la retenue et à la recherche de consensus.

Ce faisant, la Cedeao s'est exposée à l'incompréhension et aux critiques des acteurs politiques, des sociétés civiles et des populations en général qui ne comprennent pas forcément ces « élasticités juridiques » ; ce qui les amènent à ne pas se reconnaître dans l'attitude que l'Organisation a pu afficher en pareille circonstance. C'est ce qui explique aussi, en grande partie, le ressentiment de nombreux citoyens de la région vis-à-vis des « tièdes » prises de positions de la Cedeao sur les situations récentes de coup d'État militaire dans des pays comme la Guinée.

Tirer les leçons du passé

Dans notre obligation de tirer les leçons du passé, il est important que ce sommet se penche sur la nécessité d'adapter le protocole additionnel aux réalités du moment. Une disposition qui interdirait carrément tout dépassement consécutif de deux mandats irait dans le bon sens. Il est connu que cela a été tenté sans succès au sommet de mai 2015 de la Cedeao, mais les temps ont changé.

Aujourd'hui, à l'exception de la Gambie, les constitutions de l'ensemble des 15 États membres de la Cedeao prévoient la limitation des mandats à deux. La Guinée et le Mali, dont les constitutions sont suspendues ou dissoutes, vont certainement maintenir la limitation des mandats dans leurs nouvelles constitutions. Le projet de constitution gambienne qui avait été présenté au parlement en septembre 2020 prévoit aussi cette limitation.

Loin de prétendre qu'une telle mesure serait une panacée, nous demeurons convaincu qu'elle contribuera à la promotion de l'alternance démocratique dans la sous-région et donnera à la Cedeao un mandat clair pour agir contre toute nouvelle tentative allant à l'encontre de ce principe. Alors et alors seulement, la Cedeao, organisation sous-régionale pionnière en Afrique et qui a tant fait dans le domaine de l'intégration économique de ses pays membres, jouira pleinement de la confiance et du soutien de ses 400 millions d'habitants et surtout de sa jeunesse qui a tant soif de démocratie et de bonne gouvernance.

**Par Kabiné Komara,
Ancien Premier ministre
guinéen, chef de la Mission
d'observation électorale de la
Cedeao au Burkina**

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTIERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

i18 Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTIERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

i18 Jouons responsable